

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20161128\_DL\_01

**OBJET :** Convention  
cadre Espace Numérique  
de Travail

**Date de convocation :**  
23 septembre 2016

**Date de séance:**  
**28 novembre 2016**

**Date d'affichage :**  
14 décembre 2016

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 4

**Membres votants :** 5

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Philippe COCQ, James HECQUET et Jean-Claude LECLABART

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET

**Secrétaire de séance :** Philippe COCQ

Depuis janvier 2008, les conditions de déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires du département sont précisées dans une convention cadre conclue avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme. Ces modalités de coopération ont été réaffirmées lors du Comité d'Ethique qui a eu lieu le 9 novembre 2016 et transcrites dans une nouvelle convention triennale.

Il s'agit désormais d'assurer un déploiement massif et rapide d'un espace numérique de travail et de ressources « accompagnement scolaire » sur l'ensemble des écoles relevant des collectivités membres de Somme Numériques, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble du département de la Somme.

#### LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de coopération entre la Direction Académique de la Somme et les collectivités territoriales, en vue d'améliorer de manière significative les performances scolaires, par le déploiement continu d'un espace numérique de travail accessible à l'ensemble de la communauté éducative, durant le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire reposant sur l'usage des ressources numériques et des technologies usuelles de l'information et de la communication,

#### DELIBERE

**ARTICLE 1** – Le projet de convention cadre « Espace Numérique de Travail » avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme est approuvé. Les modalités de coopération sont ainsi fixées pour une durée de 3 ans.

**ARTICLE 2** - Le Président est autorisé à signer la convention et tout acte qui s'en suit.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.